



Formation Port des EPI et Sensibilisation aux risques liés aux travaux en hauteur - 1 jour

Profils des apprenants :

Toute personne appelée à travailler en hauteur, à l'aide d'équipements de protection individuelle catégorie 3 (harnais, système anti-chute, ancrage).

Intervenant sur la formation :

- ✓ Titulaire du certificat d'agent technique cordiste
- ✓ Moniteur de travaux en hauteur
- ✓ Vérificateur EPI catégorie 3

Nombre de stagiaires maximum par formation : 8 personnes

Durée de la formation : 7.00 heures (1 jour) / 3H30 de théorie et 3H30 de pratique

Modalités et délais d'accès : Demande d'inscription à faire par mail (formation@altisafety.fr) ou par téléphone au 0764152885 et réaliser 1 mois avant le démarrage de la formation

Pré-requis :

- Être reconnu apte médicalement aux travaux en hauteur
- Ne pas être sujet aux vertiges

Objectifs pédagogiques

- Acquérir les connaissances de base.
- Maîtriser une pratique suffisante pour évoluer et se positionner en sécurité lors d'interventions en hauteur à l'aide des équipements de protection individuelle.
- Nommer les différentes techniques de progression et de cheminement en hauteur.
- Désigner les différentes techniques de vérification et d'entretien de son matériel.

Contenu de la formation

FORMATION THÉORIQUE :

- La prévention générale des risques :
 - La prévention des chutes de hauteur.
 - Les obligations de l'employeur et du salarié.
 - Les documents réglementaires : PPSPS, plan de prévention
- Les risques liés aux travaux en hauteur sur chantier :
 - Les statistiques d'accidents du travail.
 - L'analyse d'accidents de chute de hauteur.
 - Information sur les techniques d'évacuation : matériel et compétences nécessaires, procédure.



- Les équipements de protection individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur :
 - Règles particulières relatives à l'utilisation des EPI contre les chutes de hauteur.
 - Obligations relatives aux vérifications.
 - Présentation des EPI Catégorie 3 (Connecteurs, longe, harnais anti-chute,..) :
 - Les dispositifs d'ancrage.
 - Les éléments de connexion.
 - Les dispositifs préhension du corps.

FORMATION PRATIQUE :

- La présentation du matériel de sécurité.
- Le réglage des harnais de sécurité.
- La confection des différents nœuds et leurs différentes utilisations.
- L'utilisation et la création des différents points d'ancrages fixes et points d'ancrages provisoires.
- Applications pratiques sur le matériel EPI utilisé dans l'entreprise :
 - La réalisation d'exercices pratiques d'équipements et de progression avec cheminement au sol.
 - La mise en situation sur le site (si possibilité), équipement sur une zone de travail en situation réelle.
 - La gestion du matériel et des outils et l'entretien du matériel EPI.

Organisation de la formation

Moyens pédagogiques et techniques :

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Etude de cas concrets.
- Quiz en salle.
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.
- Vidéo et exercices théoriques.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation :

- Feuilles de présence
- Test d'évaluation final de formation
- Evaluation des exercices pratiques en situation réelle

Référent pédagogique et formateur :

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation. Le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Evaluation individuelle du profil, des attentes et des besoins du participant avant le démarrage de la formation.
- Evaluation des compétences en début et en fin de formation.
- Évaluation des connaissances à chaque étape de la formation (via questionnaires, exercices, travaux pratiques, entretiens avec le formateur).

Un questionnaire d'évaluation de la satisfaction est réalisé en fin de formation.

A l'issue de la formation, les stagiaires ayant satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, se verront délivrer un certificat de réalisation de la formation travaux en hauteur.

Il est recommandé de renouveler la formation tous les 3 ans et de réaliser une formation complémentaire concernant le secourisme lié aux travaux en hauteur.